

**Séance ordinaire du 12 décembre 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

**Délibération n°12122024D53**

**Objet : Décision modificative n°5**

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 06 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants : 09

Pour : 09

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques			X	
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène				
MUGNIER Allison			X	
PIEDVACHE Gaëtan			X	
TRUCHE Nadine			X	

A été nommé secrétaire de séance : Alexandre MERLE

**Rapporteur** : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

**Exposé des motifs :**

Le budget est un acte de prévision des dépenses et des recettes ; il a un caractère non définitif et peut être réexaminé en cours d'année par le biais de décisions modificatives (DM) qui permettent d'ajuster les dépenses et les recettes des deux sections et ceci à la hausse comme à la baisse.

Le projet de décision modificative n°5 a pour objet de corriger des écritures à la suite d'un rattachement de produits en fin d'exercice 2023 d'une part et de payer deux factures d'investissement.

Par conséquent, il convient de modifier le budget principal 2024 comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
023	Virement à la section d'investissement	-1 000.00 €			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000.00 €			
		0.00 €			0.00 €
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
2183	Matériel informatique	800.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 1 000.00 €
231 Opération 24020	Panneaux d'affichage	7 000.00 €			
		7 800.00 €			- 1 000.00 €

Il en résulte une décision modificative déséquilibrée en investissement, le budget primitif ayant été voté en suréquilibre d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✶ **APPROUVE** la décision modificative n°5 (budget principal).

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 12 décembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 16 décembre 2024.

Le Maire,  
**Brigitte TOUGNE-PICAZO**



Le secrétaire de séance,  
**Alexandre MERLE**